



BACE

Your Bank of Choice

Rapport annuel 2025

**BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.
ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG
ZURICH**



BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.
ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG
ZURICH

Rapport annuel **2025**

Table des matières

Nos activités	1
Adresses	2
Actionnaires et Organes de la Banque	3
Rapport du Conseil d'Administration	4
Rapport annuel	5
Bilan au 31 décembre 2025	8
Compte de résultat 2025	9
Etat des capitaux propres	10
Annexes aux comptes annuels	
1. Principes comptables et d'évaluation des comptes annuels	11
2. Informations relatives au bilan	17
3. Informations sur les opérations hors bilan	26
4. Informations sur le compte de résultat	27
Rapport de l'organe de révision	29
Gouvernance d'entreprise	32
Exigences de publication	36

Nos activités

- Notification et confirmation de crédits documentaires
- Escompte du produit de lettres de crédit
- Encaissements documentaires
- Cautionnements et garanties bancaires relatifs à des lettres de crédit
- Syndication et participation aux risques
- Opérations sur les devises
- Exécution des ordres en Suisse et à l'étranger
- Informations commerciales



**BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.
ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG
ZURICH**

Adresses

Siège	Talacker 35 8001 Zurich
Adresse postale	Postfach 3877 8021 Zurich
Téléphone	+41 44 218 50 60
Site web	www.bace.ch
SWIFT	AEXTCHZZ

Actionnaires et Organes de la Banque

Actionnaires

Banque Nationale d'Algérie (BNA), Alger
Fonds National d'Investissement (FNI), Alger

Conseil d'Administration

Président	Samir TAMRABET Directeur Général de la Banque Nationale d'Algérie (BNA), Alger
Vice-Président	Jean-Paul FOITY, Genève *
Membres	Salah LABANI Directeur Général du Fonds National d'Investissement (FNI), Alger
	Thomas A. FRICK, Zollikon (Zurich) *
	Alexander C. HENZI, Gersau (Schwyz) *

* Administrateurs indépendants selon la Circulaire FINMA 2017/01 Cm 17 ss

Comité d'Audit

Président	Thomas A. FRICK, Zollikon (Zurich) *
Membre	Jean-Paul FOITY, Genève *

* Administrateurs indépendants selon la Circulaire FINMA 2017/01 Cm 17 ss

Direction

Directeur Général, CEO	Karim-Eddine KHELLILI
Directeur Principal, COO	Christoph LUETHY
Directeur Principal	Abdallah SELLAM

Organes de révision

Révision externe	KPMG SA, Zurich
Révision interne	PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2026

Chers Actionnaires,

L'Exercice 2025 s'est caractérisé par un environnement exigeant, marqué par la poursuite de la désinflation, des conditions financières contrastées selon les régions et un contexte géopolitique durablement instable.

Les principales économies ont affiché des rythmes de croissance divergents. Aux États-Unis et dans la zone euro, les ajustements conjoncturels et monétaires ont influencé les conditions financières, tandis qu'en Chine, la croissance est restée solide malgré des fragilités sectorielles persistantes.

En Suisse, la stabilité institutionnelle, la solidité des infrastructures financières et l'attention accrue portée à la résilience du système ont continué de soutenir l'attractivité de la place financière. En Algérie, le secteur énergétique et la sensibilité aux conditions de financement externes continuent d'exercer une influence significative sur l'environnement économique, dans un contexte de poursuite des efforts de stabilisation macroéconomique.

Dans ces circonstances, la volatilité financière, l'évolution des chaînes de valeur mondiales et la recomposition partielle des échanges commerciaux ont constitué des facteurs structurants pour les acteurs économiques. Parallèlement, l'accélération de la transformation technologique, notamment dans les domaines de la digitalisation et de l'intelligence artificielle, a modifié les modèles d'affaires et renforcé les exigences en matière de gouvernance, de gestion des risques et de conformité réglementaire.

Face à ces évolutions structurelles et dans le cadre de sa stratégie de modernisation et d'amélioration continue, la BACE a procédé au déménagement dans de nouveaux locaux. Ces infrastructures, plus modernes et performantes, offrent des conditions optimales tant sur le plan opérationnel que fonctionnel. Elles contribuent à renforcer l'efficacité des processus internes, la sécurité des opérations ainsi que le confort des collaborateurs, tout en reflétant l'image d'une institution bancaire en phase avec les standards actuels du secteur.

Dans la continuité de cette dynamique d'adaptation et de renforcement, le Conseil d'administration a approuvé l'actualisation de la stratégie de la Banque lors de sa dernière séance de l'exercice 2025. Celle-ci vise à consolider son cœur de métier et à évaluer, de manière progressive et dans le strict respect du cadre réglementaire et du dispositif de gestion des risques en vigueur, les opportunités d'évolution de son modèle d'affaires.

À la clôture de l'exercice 2025, le volume d'affaires marque une légère diminution par rapport à 2024. En revanche, les commissions des opérations documentaires enregistrent une progression significative, passant de CHF 4,9 Mio. à CHF 7,9 Mio.

Les produits d'intérêts et d'escomptes ont enregistré une nette diminution, passant de CHF 33,7 Mio. à fin 2024 à CHF 21,1 Mio. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des taux

d'intérêt en USD ainsi que par la réduction des engagements résultant des dépôts de la clientèle. Par contre, les produits d'intérêts des immobilisations financières ont progressé de KCHF 270, sous l'effet de l'évolution favorable des taux d'intérêt en francs suisses. Dans ce contexte, les produits totaux bruts se sont établis à CHF 26,9 millions, contre 35,2 millions l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation, ont été bien maîtrisées et s'élèvent à CHF 9.5 Mio en 2025 contre CHF 8.3 Mio en 2024. De plus, la banque a constitué une provision forfaitaire pour réserves latentes imposées pour un montant de CHF 2.8 Mio ainsi qu'une réserve pour risques bancaires généraux pour un montant de CHF 3 Mio.

Le bénéfice net après impôts s'élève à CHF 6.5 Mio en 2025.

L'Assemblée Générale dispose d'un bénéfice total à répartir de CHF 6'811'471.47 soit :

Bénéfice de l'exercice :	CHF	6'497'905.40
Bénéfice reporté :	CHF	313'566.07

Le Conseil d'Administration se félicite de pouvoir poursuivre la politique de l'Assemblée Générale, visant la consolidation des fonds propres dans le but d'accroître les capacités d'engagements de la Banque, en procédant à la répartition suivante :

Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	CHF	330'000.00
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	CHF	4'000'000.00
Distribution des dividendes	CHF	2'200'000.00
- dont part de distribution provenant du bénéfice au bilan	CHF	2'200'000.00
Report à nouveau	CHF	281'471.47
Bénéfice total à répartir	CHF	6'811'471.47

Le Conseil d'Administration adresse à l'ensemble du personnel de la Banque, ses relations et partenaires, ses vifs remerciements pour leur dévouement et leur fidélité.

Au nom du Conseil d'Administration

Le Président
Samir Tamrabet

Rapport annuel

Présentation de la marche des affaires et de la situation économique de l'entreprise

Environnement économique

La croissance mondiale a évolué autour de 3 % en 2025, dans un contexte de poursuite de la désinflation, mais où l'incertitude demeure. Les ajustements monétaires sont restés graduels, tandis que des tensions géopolitiques persistantes et une recomposition partielle des flux commerciaux ont provoqué une volatilité intermittente sur les marchés financiers. Parallèlement, l'essor de l'intelligence artificielle et de la numérisation a continué de transformer les modèles économiques, renforçant le rôle de la politique monétaire dans la stabilisation des anticipations d'inflation et des conditions financières.

Aux États-Unis, le ralentissement de l'inflation s'est confirmé : l'indice des prix à la consommation ayant progressé de 2,7 % sur douze mois en décembre 2025 contre 2,9 % en 2024. L'activité a conservé une dynamique soutenue, avec une croissance annualisée du PIB réel estimée à 4,4 % au troisième trimestre 2025 (contre 2,8 % en 2024). Dans ce contexte, la Réserve fédérale (Fed) a poursuivi l'assouplissement graduel et a fixé, en décembre 2025, le taux cible dans une fourchette de 3,5 % à 3,75 %.

Dans la zone euro, la désinflation a ramené l'inflation annuelle à 1,9 % en décembre 2025, confirmant ainsi une normalisation progressive des pressions sur les prix. La Banque centrale européenne (BCE) a abaissé ses trois taux directeurs, ramenant le taux de la facilité de dépôt à 2,00 % en juin 2025, puis a adopté une posture plus prudente. La croissance est restée modérée et la Commission européenne prévoit une progression de 1,3 % du PIB réel en 2025.

En Chine, l'activité a maintenu une croissance de 5,0 % en 2025 selon les premières estimations officielles. Les autorités ont combiné soutien ciblé et priorités industrielles, tandis que les fragilités liées au secteur immobilier et à l'endettement continuaient d'influencer la confiance et certaines conditions de financement.

En Suisse, la dynamique des prix est restée très contenue, avec une hausse annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation de 0,2 % en 2025. La BNS a accompagné cette situation par une détente rapide du taux directeur : 0,25% en mars 2025, puis 0% en juin 2025 et a maintenu ce niveau jusqu'à la fin de 2025. Au même temps, la vigueur du franc suisse et la faiblesse de l'inflation importée ont continué de façonner la compétitivité externe.

Dans l'ensemble, l'année 2025 a été marquée par un reflux du choc inflationniste et par la persistance de risques exogènes (géopolitiques, commerciaux et énergétiques), ce qui a renforcé le rôle des banques centrales dans l'ancrage des anticipations et a maintenu un besoin élevé de résilience opérationnelle.

Dans cet environnement marqué à la fois par des incertitudes persistantes et des transformations structurelles profondes, le Conseil d'administration a veillé à ce que la stratégie de la Banque demeure alignée sur des principes de prudence, de résilience et de conformité, tout en préservant sa capacité d'adaptation et de création de valeur à long terme.

Environnement réglementaire

En 2025, l'environnement réglementaire international s'est inscrit dans une dynamique de consolidation et de renforcement des exigences prudentielles, de conformité et de gestion des risques, dans un contexte géopolitique et économique exigeant.

Au niveau de l'Union européenne, l'année 2025 a été marquée par la mise en œuvre finale des standards prudentiels internationaux (Bâle III final), le renforcement des dispositifs de lutte contre le blanchiment d'argent, ainsi que par l'entrée en application progressive du règlement Digital Operational Resilience Act (DORA), consolidant la résilience numérique du secteur financier.

Par ailleurs, l'Union européenne a maintenu une politique active et évolutive en matière de sanctions économiques et de contrôles commerciaux, renforçant les exigences applicables aux établissements impliqués dans des flux transfrontaliers.

En Suisse, sous la supervision de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), le cadre bancaire a été consolidé à la suite des réformes structurelles du secteur, avec un accent accru sur la résilience des établissements systémiques, la gouvernance et la gestion des risques. La Suisse a poursuivi son alignement pragmatique sur les régimes de sanctions de l'Union européenne, notamment en lien avec la Russie, tout en préservant son approche autonome et fondée sur le droit international.

Pour 2026, les exigences réglementaires se caractérisent moins par de nouvelles règles fondamentales que par :

- des attentes plus élevées en matière de gouvernance, de documentation et de traçabilité,
- une plus grande importance accordée à la mise en œuvre effective (« living compliance ») plutôt qu'aux concepts formels,
- ainsi qu'une attention accrue portée aux risques liés à l'externalisation, à l'informatique, à la cybersécurité et à la continuité opérationnelle.

Dans le cadre de sa surveillance, notamment lors des contrôles sur place, la FINMA continue de suivre une approche basée sur les risques et proportionnée. Elle attend une argumentation claire expliquant pourquoi certaines exigences sont mises en œuvre sous une forme simplifiée.

Marché des affaires et situation économique de la Banque

C'est dans ce contexte global imprévisible et complexe que la BACE a réalisé des résultats supérieurs aux objectifs budgétaires. En effet, le résultat net s'élève à KCHF 6'498 en 2025. Le volume du bilan quant à lui, porte sur la somme de CHF 801 Mio en 2025.

Résultat net des opérations d'intérêts

Les intérêts nets sur les placements interbancaires ont enregistré une nette diminution de KCHF 33'656 à KCHF 21'050, en raison de la baisse des taux d'intérêt en USD ainsi que par la réduction des volumes avec les engagements résultant des dépôts de la clientèle. Les intérêts sur les placements financiers ont augmenté

de KCHF 955 à KCHF 1'225. Cette hausse est due à la remontée des taux d'intérêt sur les obligations.

Résultat des opérations de commissions et de prestations de service

Les commissions des opérations de crédit brut et les commissions de négociation ont augmenté, passant de CHF 4.9 Mio. à CHF 7.9 Mio.

Les produits des commissions sur les autres prestations de service, principalement les commissions sur le trafic de paiements, ont quant à eux augmenté de KCHF 508 à KCHF 635 par rapport à l'année précédente.

Charges d'exploitation

Les charges du personnel enregistrées en 2025 ont augmenté de KCHF 168 par rapport à l'année précédente.

Les autres charges d'exploitation ont enregistré une hausse de KCHF 1'019 par rapport à l'année précédente.

Amortissements

En 2025, la banque n'a plus d'investissements en cours nécessitant un amortissement.

Provisions

En 2025, les provisions ont atteint CHF 37.6 Mio. Conformément au principe de précaution, la banque a constitué une provision forfaitaire pour réserves latentes imposées pour un montant de CHF 2.8 Mio.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les provisions constituées à titre préventif pour couvrir les risques inhérents aux activités bancaires sont reconnues comme des fonds propres, en accord avec les dispositions de l'Ordonnance en vigueur.

Ces provisions peuvent couvrir les risques suivants : risques de crédit (risques de contrepartie et pays), autres risques opérationnels, projet de restructuration, de réaménagement et de rénovation, d'expansion (TIC incl.), risques généraux. La banque a constitué en 2025 une réserve pour risques bancaires généraux de CHF 3 Mio.

Préparation des comptes annuels

À l'aide de notre système de contrôle interne, nous nous assurons que les comptes annuels de notre Banque satisfont aux exigences d'exactitude et d'intégralité. Le présent rapport annuel a été approuvé par le Conseil d'Administration le 26 mars 2026.

Révision ordinaire des comptes annuels

L'organe de révision, représenté par la société KPMG SA à Zurich, a effectué une révision ordinaire au siège de la Banque entre le 9 février 2026 et le 26 mars 2026. Le rapport de révision des comptes annuels (voir page 29 à 31) est positif et ne contient aucune réserve ni restriction.

Situation actuelle par rapport aux aspects d'audit prudentiel

Selon les exigences réglementaires du régime des petites banques, les fonds propres pris en compte pour la couverture des risques se chiffrent à CHF 371.2 Mio., correspondant aux exigences réglementaires en vigueur. Les fonds propres requis s'élèvent à CHF 116.7 Mio. Les fonds propres librement disponibles de la Banque couvrent les exigences réglementaires relatives aux gros risques. Le ratio de levier simplifié est de 25.5% (soit un ratio minimal de 8.0%).

Toutes les contreparties respectent les limites maximales définies par la nouvelle Ordonnance Fédérale sur les Fonds Propres (OFR, Etat le 24 janvier 2025).

La situation de la Banque, par rapport à la liquidité à court terme, est robuste et confortable.

En matière d'organes de la Banque, nous soulignons que conformément aux exigences de la FINMA, trois membres du Conseil d'Administration sont entièrement indépendants.

Effectif

En 2025, la Banque a employé en moyenne 16.3 personnes équivalent temps plein (ETP) avec un contrat à durée indéterminée (2024 : 16.5). Au 31 décembre 2025 la Banque avait un effectif de 16.8 ETP.

Gestion des risques

La Banque adopte une approche rigoureuse en matière de gestion des risques, fondée sur des normes légales strictes, une politique de gestion des risques claire et des principes internes solides. Cette stratégie vise à garantir un haut niveau de qualité dans les domaines des ressources humaines, des systèmes informatiques et des infrastructures.

Cette approche a démontré son efficacité en équilibrant les risques et la rentabilité, tout en consolidant la réputation de l'établissement.

La Banque repose sur un modèle de gestion des risques robuste, structuré autour de trois lignes de défense, avec une séparation nette des responsabilités et un cadre de contrôle interne rigoureux.

Dans cette optique, le Conseil d'Administration a adopté une politique de gestion des risques, ainsi que des principes directeurs, qui définissent les lignes de conduite, les processus et les systèmes de gestion et de contrôle des risques.

Les mesures d'atténuation des risques et les dispositifs de contrôle interne, y compris les mécanismes de reporting, sont systématiquement intégrés dans les évaluations régulières effectuées par le Conseil d'Administration. Ces évaluations, réalisées au moins une fois par an, permettent de mesurer les principaux risques auxquels la Banque est exposée et d'évaluer l'efficacité des actions mises en place.

Par ailleurs, la Banque évite de prendre des risques en dehors de son domaine d'activité traditionnel et de son marché cible, que ce soit directement ou indirectement.

Risques de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes résultant du non-respect des engagements contractuels d'une contrepartie en matière de remboursement ou d'exécution de certaines obligations financières prédéfinies.

L'évolution de la solvabilité et de la fiabilité des engagements (par signatures et/ou conditions) envers les banques est surveillée de manière continue. Le risque de crédit est suivi tant au niveau des positions individuelles par contrepartie qu'au niveau global de l'ensemble des positions. Grâce à des systèmes internes de surveillance des limites, la banque contrôle régulièrement les risques de crédit par contrepartie. Les risques liés aux contreparties sont également réévalués de manière régulière en tenant compte des plafonds et des fonds propres disponibles, conformément aux exigences réglementaires en matière de fonds propres.

Conformément aux réglementations applicables aux petites banques, la BACE applique une approche simplifiée pour le calcul des besoins en fonds propres afin de couvrir les risques de crédit liés aux engagements envers les contreparties.

Au 31 décembre 2025, la banque affiche un ratio de levier simplifié de 25.45% et des fonds propres pris en compte qui s'élèvent à CHF 371.2 Mio. Cette situation reflète une capitalisation élevée et constitue un facteur de robustesse financière.

Risques de liquidités

Les risques de liquidité sont gérés et surveillés conformément aux dispositions légales en vigueur dans le domaine bancaire.

Au 31 décembre 2025, la banque a dégagé un ratio de liquidité moyen sur les douze derniers mois (LCR) de 613.79%.

Le taux de refinancement n'est pas applicable pour la banque.

Risques de marché

La Banque ne détient aucun portefeuille de titres de négoce. Le portefeuille de titres des immobilisations financières est évalué selon la méthode du coût amorti, en fonction de la période résiduelle des valeurs (« méthode de l'accrual »). La Banque conserve ses titres jusqu'à leur échéance (« Hold to Maturity ») et surveille régulièrement l'évolution de leurs notations. Elle est disposée, après consultation du Conseil d'Administration, à céder ces titres en cas de dégradation significative de leur notation.

La Banque veille à maintenir un équilibre constant entre ses actifs et passifs en devises étrangères. Ainsi, les expositions nettes en devises étrangères demeurent faibles et sont systématiquement inférieures à 5% du total du bilan.

Risques de taux

Conformément à la circulaire FINMA 19/02 « Risque de taux – banques », la Banque définit le risque de taux, ou « IRRBB » (Interest Rate Risk in the Banking Book), comme la perte potentielle sur la marge nette d'intérêt ou la dégradation de la valeur économique des actifs, des passifs et des positions hors bilan, en cas de fluctuations des taux d'intérêt.

Pour évaluer ce risque, la Banque prend en compte l'ensemble des opérations inscrites au bilan. Les opérations hors bilan ne sont pas exposées au risque de taux d'intérêt « IRRBB ».

Dans ce cadre, la Banque applique des scénarios de chocs conformes aux exigences définies par la FINMA, en s'appuyant sur les meilleures pratiques du secteur.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme des risques de pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des procédures internes, des personnes, des systèmes ou d'événements externes, conformément à la circulaire FINMA 2023/01. La gestion de ces risques repose notamment sur le suivi des indicateurs clés de risques (KRI), des plans d'action qui en découlent, ainsi que sur l'analyse des incidents et des pertes opérationnelles.

Le système de contrôle interne, établi selon une planification annuelle, fait l'objet de vérifications régulières par l'audit interne, qui rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration.

Volumes des lettres de crédits ouvertes

L'activité principale de la Banque repose sur la confirmation de lettres de crédit. Dans un environnement économique et financier incertain, la Banque a enregistré une légère baisse de 4% par rapport à l'année précédente en termes de volume des lettres de crédit. La volumétrie au 31 décembre 2025 s'élève à CHF 657.7 Mio.

Innovation et projets

Au cours de l'exercice 2025, la BACE a achevé la migration de ses flux de paiements vers le standard international ISO 20022 (format MX), conformément aux évolutions des infrastructures de marché et aux exigences du réseau SWIFT. Cette transition représente une étape structurante dans la modernisation des processus de paiement et le renforcement de la qualité des données transactionnelles.

Au-delà de la conformité réglementaire, ce projet a permis d'améliorer la fiabilité, la traçabilité et la sécurité des opérations, tout en consolidant l'intégrité de l'infrastructure informatique.

Les adaptations réalisées au cours de l'année ont ainsi contribué à renforcer la robustesse des processus transactionnels et la résilience de l'environnement technologique, notamment en matière de cybersécurité.

Evénements exceptionnels

Il n'y a pas eu d'événements exceptionnels au sein de la Banque durant l'exercice 2025.

Perspectives de l'entreprise

Pour l'année 2026, les priorités de la banque demeurent claires : soutenir le développement de nos activités, renforcer la résilience opérationnelle, en particulier face aux risques technologiques et cybernétiques, et poursuivre la modernisation de nos processus, dans le respect des exigences de gouvernance, de conformité et de gestion des risques.

Plusieurs projets structurants sont planifiés pour l'exercice 2026 et les exercices suivants :

- Mise à niveau du système front et de son interface avec le core banking system (incluant les adaptations liées à ISO 20022, les tests, les interfaces et la documentation associée)
- Mise en œuvre des paiements instantanés
- Déploiement du programme « New Workplace 2.0 »
- Renforcement du controlling via le développement d'un Data Warehouse (DWH)
- Étude de faisabilité (Proof of Concept) en vue de l'implémentation d'une solution SAP intégrée pour le contrôle budgétaire et le reporting
- Analyse stratégique relative à une éventuelle expansion et diversification du modèle d'affaires
- Mise en œuvre des projets réglementaires requis

Bilan au 31 décembre 2025

	Exercice de référence (2025)	Exercice précédent (2024)
	CHF 1'000	CHF 1'000
Actifs		
Liquidités	221'070	196'846
Créances sur les banques	382'751	671'146
Immobilisations financières	193'977	205'094
Comptes de régularisation	2'538	3'682
Immobilisations corporelles	0	0
Autres actifs	423	311
Total des actifs	800'759	1'077'079
- Total des créances subordonnées	0	0
Passifs		
Engagements envers les banques	28'793	10'021
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	350'279	656'428
Comptes de régularisation	4'984	5'560
Autres passifs	1'312	1'306
Provisions	37'649	35'521
Réserves pour risques bancaires généraux	22'000	19'000
Capital social	200'000	200'000
Réserve légale issue du bénéfice	11'930	11'540
Réserves facultatives issues du bénéfice	137'000	129'000
Bénéfice reporté	314	994
Bénéfice de l'exercice	6'498	7'709
Total des passifs	800'759	1'077'079
Opérations hors bilan		
- Engagements conditionnels des accreditifs	657'720	687'118
- Engagements conditionnels des garanties	0	0
- Engagements irrévocables	31	31

Compte de résultat 2025

	Exercice de référence	Exercice précédent
	CHF 1'000	CHF 1'000
Résultat des opérations d'intérêts		
Produit des intérêts et des escomptes	21'050	33'656
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	1'225	955
Charges d'intérêts	-3'849	-4'712
Résultat brut des opérations d'intérêts	18'426	29'899
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	0	0
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts	18'426	29'899
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	106	106
Produit des commissions sur les opérations de crédit	7'931	4'855
Produit des commissions sur les autres prestations de service	635	508
Charges de commissions	-222	-206
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	8'450	5'263
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	-15	21
Total des revenus opérationnels	26'861	35'183
Charges d'exploitation		
Charges de personnel	-5'744	-5'576
Autres charges d'exploitation	-3'771	-2'752
Sous-total Charges d'exploitation	-9'515	-8'328
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	-1'120	0
Variations des provisions et autres corrections de valeurs, pertes	-2'775	-5'514
Résultat opérationnel	13'451	21'341
Produits extraordinaires	1	49
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	-3'000	-9'000
Impôts	-3'954	-4'681
Bénéfice (résultat de la période)	6'498	7'709
Proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan		
Bénéfice reporté	313	994
Bénéfice de l'exercice	6'498	7'709
Bénéfice disponible résultant du bilan	6'811	8'703
Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale l'emploi du bénéfice au bilan suivant:		
Affectation à la réserve légale issue du bénéfice	330	390
Affectation aux réserves facultatives issues du bénéfice	4'000	8'000
Distribution des dividendes	2'200	0
Solde à reporter à nouveau	281	313

Etat des capitaux propres

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice reporté	Résultat de la période	Total
CHF 1'000							
Capitaux propres au début de la période de référence	200'000	0	11'540	19'000	129'994	7'709	368'243
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice			390			-390	0
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice					7'319	-7'319	0
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux				3'000			3'000
Bénéfice (résultat de la période)						6'498	6'498
Capitaux propres à la fin de la période de référence	200'000	0	11'930	22'000	137'313	6'498	377'741

Annexes aux comptes annuels

1. Principes comptables et d'évaluation des comptes annuels

Indication de la raison sociale, de la forme juridique et du siège de la Banque

La Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA est une société par actions dont le siège est établi à Zurich. Elle ne possède pas de participations.

Principes de comptabilisation et d'évaluation

Principes de base

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB), à son Ordonnance (OB), à l'Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur l'établissement de la présentation des comptes (OEPC-FINMA) du 31 octobre 2019 et aux prescriptions comptables pour les banques, les maisons de titres, groupes de conglomerats financiers (PCB) du 31 octobre 2019 (circulaire FINMA 2020/1). Les comptes annuels sont établis de façon à permettre à des tiers de s'en faire une opinion fondée (boucllement individuel statutaire avec présentation fiable).

Sur la base de l'admission de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) du 25 février 2020, la Banque a pu intégrer le régime des petites banques rétroactivement au 1^{er} janvier 2020.

Les chiffres figurant dans le tableau du bilan, du compte de résultat et de l'état des capitaux propres (pages 8 à 10) et les tableaux des chapitres 2 à 4 (page 17 et suivantes) sont arrondis. Les totaux y afférents peuvent, de ce fait, être influencés.

Principes généraux d'évaluation

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Aucun autre élément du patrimoine ne peut être porté au bilan.

Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle qui doit être commentée dans l'annexe.

Les capitaux étrangers comprennent les dettes qui résultent des faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise, et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de la dette n'est pas possible, il s'agit d'un engagement éventuel qui doit être commenté dans l'annexe.

Les capitaux propres résultent de la somme de tous les actifs, diminuée de la somme de toutes les dettes.

Les actifs et les passifs ainsi que les affaires hors bilan publiés sous une même rubrique, font toujours l'objet d'une évaluation individuelle.

La compensation d'actifs et de passifs, ainsi que de charges et produits sont en principe interdites. La compensation d'actifs et passifs est admise dans les cas suivants :

- Créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance, qui ne pourront jamais, ni à la date du bilan ni jusqu'à l'échéance des transactions compensées, entraîner un risque de contrepartie ;
- Compensation des propres titres de dette et des instruments similaires en portefeuille avec les positions passives correspondantes ;
- Compensation des correctifs de valeur avec les positions actives correspondantes ;
- Compensation dans le compte de compensation des adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence, sans incidence sur le compte de résultat ;
- Compensations des dettes et créances fiscales latentes envers la même autorité fiscale et dans la mesure où il s'agit du même assujéti ;
- La compensation (« netting ») des valeurs de remplacements négatifs et positifs des instruments financiers dérivés, y compris les liquidités remises en qualité de sécurité dans ce contexte (par exemple comptes de marge), est possible dans la mesure où il existe une convention bilatérale correspondante avec la contrepartie concernée.

Les exceptions suivantes sont admises à l'interdiction de compensation des charges et produits :

- Compensation des corrections de valeur et pertes relatives aux risques de défaillance affectant les opérations d'intérêts avec les récupérations ainsi que les corrections et provisions libérées correspondantes ;
- Compensation des provisions nouvellement constituées ainsi que les autres corrections de valeur et pertes avec les récupérations, ainsi que les provisions et corrections de valeur libérées correspondantes ;
- Compensation des gains et pertes de cours des opérations de négoce ainsi que des positions évaluées en application de l'option de la juste valeur ;
- Compensation des adaptations de valeurs positives et négatives des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse ;
- Compensation des charges et produits d'immeubles ;

- Compensation du résultat de refinancement des opérations de négoce ;
- Compensation des résultats des opérations de couverture avec les résultats correspondants des opérations couvertes.

Principes généraux d'évaluation

Liquidités

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

Créances sur les banques, créances sur la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Corrections de valeur pour risque de défaillance

Les risques de défaillance relatifs aux créances compromises sont couverts par des corrections de valeur appropriées, tant dans les boucllements intermédiaires que dans le boucllement annuel. La détermination de l'ampleur des corrections de valeur suit une approche systématique, prenant en compte les risques du portefeuille. Les divers critères et procédures relatifs à la constitution de corrections de valeur font l'objet d'une documentation interne détaillée. L'affectation des corrections de valeur est fixée avec précision, de sorte que leur utilisation conforme au but ainsi qu'à la période et à la position soit traçable et vérifiable. Les principes de constitution et de dissolution des corrections de valeur sont fondés économiquement. Dans le cas contraire, il s'agit des réserves latentes qui sont identifiées et traitées en tant que telles.

Les créances compromises sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles.

Les créances compromises sont évaluées à la valeur de liquidation, tout comme les éventuelles sûretés obtenues et une correction de valeur est effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur. Lorsque le remboursement de la créance dépend exclusivement de la réalisation des sûretés, la part en blanc est intégralement couverte par une correction de valeur.

Le terme valeur de liquidation désigne une estimation de la valeur d'aliénation réalisable. La détermination de la valeur de liquidation est faite à partir du prix estimé du marché. De ce dernier sont retranchés les diminutions de valeur habituelles, les coûts de détention (coûts d'entretien, de refinancement durant le laps de temps s'écoulant avant la mise aux enchères), ainsi que les charges de liquidation qui devront être encore supportées telles que les impôts de liquidation, les indemnités pour droit de superficie, etc. Les intérêts relatifs à des gages privilégiés seront pris en considération lors de la détention de gages immobiliers postérieurs.

Les intérêts (y compris les intérêts courus) et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne sont pas considérés comme des produits.

Les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours mais impayés sont considérés comme étant en souffrance (créances en souffrance). En ce qui concerne les crédits en comptes courants, les intérêts et les commissions sont considérés comme étant en souffrance lorsque la limite de crédit accordée est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis plus de 90 jours n'est ouvert, les intérêts et commissions courus futurs ne sont pas crédités dans la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes ». Une extourne rétroactive du produit des intérêts n'est pas expressément prescrite. En l'absence d'extourne rétroactive, les créances résultant des intérêts accumulés, jusqu'à l'expiration du délai de 90 jours (intérêts échus et impayés ainsi qu'intérêts courus accumulés), sont amorties par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Un mode de traitement des intérêts en souffrance qui s'écarte de cette réglementation en ce qui concerne le délai doit être indiqué dans l'annexe sous les principes de comptabilisation et d'évaluation.

Les intérêts en souffrance sont déterminés selon le principe brut. Les corrections de valeurs relatives aux intérêts devenues libres lors d'une autre période de référence sont enregistrées dans la rubrique du compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les corrections de valeurs pour risque de défaillance qui ne s'avèrent plus nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour couvrir d'autres besoins, de même nature, sont, en principe, dissoutes par le compte de résultat. Cette dissolution est effectuée par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Si la dissolution des corrections de valeur libérées, intervenue au cours d'une période comptable est significative, elle est commentée dans l'annexe. L'appréciation de la matérialité peut, à titre de ligne directrice, se fonder sur la détermination d'une dissolution significative de réserves latentes.

Il est toutefois possible de renoncer à la dissolution par le compte de résultat. Dans ce cas, les corrections de valeur libérées représentent des réserves latentes qui doivent être transférées (reclassification) dans la rubrique « Provisions » ou « Réserves pour risques bancaires généraux ». Ce transfert doit être enregistré dans la colonne correspondante de la « Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux » ainsi que leurs variations durant l'année de référence figurant en annexe.

Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés (dérivés)

Par instruments financiers dérivés (dérivés), nous entendons les contrats financiers dont la valeur découle du prix d'une ou de plusieurs valeurs patrimoniales sous-jacentes (titres de participation et autres instruments financiers, matières premières) ou de taux de référence (intérêts, devises, indices, notations de crédit). Généralement, ces instruments ne requièrent aucun

versement initial ou seulement un versement inférieur à celui qui serait nécessaire pour procéder à l'acquisition directe de la valeur de base. Les instruments financiers dérivés peuvent être globalement répartis dans les deux catégories suivantes :

- Les opérations à terme fixe : contrats à terme traités en bourse (« futures »), contrats à terme traités hors bourse (« forwards »), swaps et «forward rate agreements» (FRAs);
- Les options : options traitées hors bourse (over-the-counter/OTC options) et options traitées en bourse (« exchange traded options »). Pour les options, la distinction entre contrats d'options achetés et émis est importante.

Tous les instruments financiers dérivés doivent être évalués à la juste valeur. Les instruments financiers dérivés correspondent toujours à des opérations de négoce, à moins qu'ils ne soient mis en oeuvre à des fins de couverture en dehors du champ des opérations de négoce.

Le résultat de l'évaluation des opérations de négoce est enregistré dans la rubrique du compte de résultat « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ». Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée. Lorsqu'une adaptation de valeur est saisie au niveau de l'instrument de base, en présence d'une opération de couverture, il y a lieu d'enregistrer la modification de la valeur de l'instrument de couverture dans la même rubrique du compte de résultat.

Les valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés doivent être publiées dans les rubriques du bilan correspondantes.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux physiques ainsi que les immeubles et marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

L'évaluation et l'enregistrement au bilan des titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont effectués à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée (« accrual method »). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Lorsque les immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

L'évaluation des titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente) est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse. Les adaptations de valeur sont en principe enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ». Lorsqu'une répartition entre les adaptations de valeur liées au risque de défaillance et celles découlant des conditions du marché est effectuée, la part des modifications relatives au risque de défaillance est enregistrée dans la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

La délimitation de l'agio ou du disagio sur la durée et ainsi une évaluation au coût d'acquisition adapté (valeur au coût amorti) est également possible, même lorsque ce coût adapté aboutit à un montant supérieur au coût d'acquisition historique, sous réserve que la juste valeur ne soit pas inférieure.

Les titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, immeubles et marchandises repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente sont évalués selon la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation. Les stocks physiques de métaux précieux compris dans les immobilisations financières, qui sont destinés à la couverture des engagements en comptes métaux, sont évalués et portés au bilan concomitamment à la juste valeur. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ».

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition adaptés doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, augmente par la suite. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles existent de manière physique et sont utilisées pour des prestations de service ou à des fins d'investissement.

Les investissements dans les nouvelles immobilisations corporelles qui sont utilisés durant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs à la limite d'activation peuvent être activés, s'ils ont une valeur de marché ou une valeur d'usage.

Des investissements dans des immobilisations corporelles existantes peuvent être activés, dans la mesure où la valeur d'usage ou de marché est durablement augmentée ou s'ils entraînent une augmentation significative de la durée de vie et qu'ils sont supérieurs à la limite minimale d'activation. La limite minimale d'activation est de KCHF 1.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

L'amortissement est effectué selon un plan linéaire sur la durée d'utilisation de l'immobilisation corporelle. Il est procédé aux amortissements dès le commencement effectif de l'exploitation de l'objet. La constitution de réserves latentes demeure réservée.

La durée d'utilisation des catégories suivantes d'immobilisations corporelles est estimée comme suit :

Catégorie d'immobilisations corporelles	Durée d'utilisation
- Installations et transformations des locaux tiers	Durée résiduelle du bail
- Equipements d'entreprise, machines de bureau, meubles	5 ans
- Logiciel développé ou acquis	3 ans
- Télécommunication, autre informatique	3 ans

La préservation de la valeur doit être revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement d'une dépréciation supplémentaire (« impairment ») à la charge du résultat.

Si l'examen de la présentation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle utilisation fixée.

L'amortissement périodique et planifié par le compte de résultat d'une immobilisation corporelle est calculé en tenant compte d'une valeur résiduelle attendue à la fin de la période d'utilisation. Il est requis d'examiner à chaque date du bilan si la valeur des immobilisations corporelles est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes laissant présumer que certains actifs pourraient être touchés par de telles pertes de valeur. Le cas échéant, la valeur réalisable est déterminée. La valeur réalisable est déterminée pour chaque actif (évaluation individuelle).

La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

Dans le cas où on nécessite une correction de valeur, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable et la réduction de valeur mise en charge au poste « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Les gains et pertes réalisés par la vente des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans « Produits extraordinaires » et « Charges extraordinaires ».

Engagements envers les banques, engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

Provisions

Une provision est un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains

mais estimables de manière fiable. Cet engagement constitue une dette. Les provisions ne couvrent pas les corrections de valeur d'actifs.

Les provisions ne concernent pas les passifs exigibles non facturés à la date du bilan qui résultent de biens ou de services déjà reçus. Ces derniers sont compris dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passifs).

Les obligations, juridiques ou de fait, doivent être évaluées à intervalles réguliers. Une provision doit être constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable. Les provisions existantes doivent être réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont économiquement plus nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature doivent en principe être dissoutes par le compte de résultat.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, doivent être enregistrées comme suit :

- Les provisions pour impôts par la rubrique « Impôts » ;
- Les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel » ;
- Les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes », à l'exception des provisions de restructuration constituées par la rubrique « Charges de personnel ».

Réserves pour risques bancaires généraux

Les provisions préventivement constituées pour couvrir les risques inhérents aux activités bancaires sont reconnues comme des fonds propres, en accord avec les dispositions de l'Ordonnance en vigueur.

Ces provisions peuvent couvrir les risques suivants : risques de crédit (risques de contrepartie et pays), autres risques opérationnels, projet de restructuration, de réaménagement et rénovation, d'expansion (TIC incl.), risques généraux.

Les mouvements relatifs aux provisions pour risques bancaires généraux, qu'il s'agisse de dotations ou de reprises, sont reflétés dans le compte de résultat, sous la ligne 'Variations des provisions pour risques bancaires généraux'.

Du point de vue fiscal, ces provisions sont sujettes à imposition.

Correctifs de valeur

Pour tous les risques reconnaissables à la date du bilan, la Banque procède, selon le principe de la prudence et de manière individuelle, à des rectifications de valeurs et à des provisions. Les risques latents sont couverts par des correctifs de valeur et des provisions forfaitaires. Les autres provisions peuvent contenir des réserves latentes.

Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts sur les bénéfices de nature récurrente, en général annuels. Les impôts ponctuels ou les impôts sur transactions ne font pas partie des impôts courants sur les bénéfices. Les impôts courants sur le résultat de la période correspondante sont déterminés conformément aux prescriptions fiscales pertinentes et comptabilisés au passif du bilan sous la rubrique « Comptes de régularisation ».

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont inscrits hors bilan pour leur valeur nominale.

Engagements de prévoyance

Pour le personnel, la Banque a conclu un contrat avec une fondation collective d'une compagnie d'assurance pour la prévoyance professionnelle obligatoire. Ce contrat est un plan de prévoyance avec primauté des cotisations. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel.

Les réserves de contribution de l'employeur ne sont pas activées.

Changement des principes d'établissement de bilan et d'évaluation

Les principes d'établissement de bilan et d'évaluation n'ont pas changé par rapport à l'année précédente.

Saisie des opérations

Les opérations sont enregistrées dans les livres le jour de leur occurrence et évaluées dès ce jour-là en vue de la détermination du résultat. L'inscription au bilan de toutes les opérations conclues au comptant mais non encore exécutées s'effectue selon le principe de la date de conclusion (« trade date accounting »).

Conversion de monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions. Ce taux est celui du bouclement du jour calendaire précédent ou un taux plus rapproché en cas de fluctuations importantes des cours entre temps. Les gains et pertes résultant du dénouement des transactions et la conversion, au taux de change en vigueur à la date du bilan des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères, sont comptabilisés au compte de résultat.

Les taux de change utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont les suivants :

	Cours de clôture 2025	Cours de clôture 2024
USD	0.793300	0.903950
EUR	0.931150	0.941215
GBP	1.065695	1.133865
JPY	0.506450	0.576550

Evaluation et gestion des risques

La Banque poursuit une politique prudente et durable de gestion des risques. Elle veille à maintenir une relation équilibrée entre les risques et la rentabilité en gérant les risques d'une manière active. Le Conseil d'Administration examine régulièrement la situation des risques de la Banque. Il a rédigé un règlement interne garantissant que tous les risques importants sont identifiés, limités et contrôlés. Un rapport complet des risques permet à la Direction et au Conseil d'Administration de forger une opinion concrète et actuelle de la situation des risques de la Banque. Le Conseil d'Administration effectue une évaluation de la situation des risques et de l'efficacité des mesures entreprises pour gérer les risques, au moins une fois par année.

Risques de crédit

La quasi-totalité des engagements par signature et engagements conditionnels de la BACE est prise sur des banques. Etant donné les turbulences financières actuelles, la vigilance a été renforcée dans le processus de choix des contreparties.

Avec le système de limites internes, par contrepartie bancaire et non-bancaire, la Banque contrôle périodiquement les risques de crédit par contrepartie. Les expositions par contrepartie sont également contrôlées périodiquement contre les limites maximales par contrepartie et les fonds propres librement disponibles selon l'Ordonnance Fédérale sur les Fonds Propres (OFR).

Risques de marché

La Banque ne possède aucun portefeuille titres de négoce. Le portefeuille titres des immobilisations financières est évalué au prix d'achat amortis sur la période résiduelle des valeurs (« accrual method »). La Banque détient les titres jusqu'à leur maturité. Elle suit constamment l'évolution de leurs ratings. Elle est prête, après saisine du Conseil d'Administration, à vendre ses titres si la notation de ces derniers subit une forte dégradation.

La Banque contrôle les positions des devises étrangères, entre les actifs et les passifs, afin qu'elles soient toujours équilibrées. De ce fait, les expositions nettes en devises étrangères sont minimales et constamment inférieures à 5% de la somme du bilan.

Risques opérationnels

La Banque utilise un système de contrôle interne réalisé selon une planification annuelle et vérifié périodiquement par la Direction. En 2020, la Banque a poursuivi la description de manière détaillée des processus principaux des départements, incluant également les processus de contrôle.

Méthodes appliquées pour l'identification du risque de défaillance

La Banque restreint les expositions avec les contreparties bancaires et sociétaires en définissant des limites et sous-limites par contrepartie. Le système des limites est périodiquement revu par le Conseil d'Administration. L'ouverture des nouvelles limites, la clôture des limites existantes et la modification des limites existantes sont autorisées par le Conseil d'Administration. L'unité de Risk Management surveille les expositions envers les contreparties de la Banque, en s'assurant qu'elles ne dépassent pas les limites accordées par le Conseil d'Administration.

Les notations des contreparties sont également suivies par le Risk Management. Une dégradation de la notation des contreparties est immédiatement communiquée à la Direction de la Banque qui prend les mesures nécessaires afin de réduire le risque de défaillance (par exemple diminution ou suppression de la limite, surveillance étroite, etc.). L'achat des titres destinés aux immobilisations financières s'effectue dans le strict respect des critères définis par le Conseil d'Administration. La Banque investit dans des titres qui ont au moins une notation BBB- (« investment grade »).

Evaluation des sûretés de crédit

La Banque n'a pas enregistré de sûretés de crédit durant l'exercice 2025.

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre des instruments financiers dérivés

La Banque n'utilise pas d'instruments financiers dérivés aux fins de couverture ou de négoce.

Événements significatifs après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2025, date du bilan de la Banque.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

CHF 1'000	Natures des couvertures			Total
	Couvertures hypothécaires	Autres Couvertures	Sans couverture	
Hors bilan				
Engagements conditionnels	0	0	657'720	657'720
Engagements irrévocables	0	0	31	31
Total hors bilan	Exercice de référence	0	0	657'751
	Exercice précédent	0	0	687'149

La Banque ne présente aucune créance compromise en 2024 et 2025.

2.2. Répartition des immobilisations financières

CHF 1'000	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Valeur Comptable	Juste Valeur	Valeur Comptable	Juste Valeur
Titres de créance				
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	193'977	194'794	205'094	205'908
Total	193'977	194'794	205'094	205'908
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	126'713	127'073	142'901	143'313

Répartition des contreparties selon la notation

CHF 1'000	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	inférieur à B-	sans notation
Titres de créance à la valeur comptable	164'991	26'958	2'028	0	0	0

Agence de rating: Fitch. Si la notation Fitch n'est pas disponible, on adopte le correspondant de la notation Fitch selon la table de correspondance de la FINMA (Cir. FINMA 2012/1 Cm 62, 63).

2.3. Présentation des immobilisations corporelles

	Valeur d'acquisition	Amortis- sements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'exercice précédent	Investis- sements	Désinvestis- sements	Exercice de référence	
						Amortis- sements	Valeur comptable à la fin de l'exercice de référence
CHF 1'000							
Installations et transformations des locaux tiers	0	0	0	733	0	-733	0
Equipements d'entreprise, machines de bureau, meubles	0	0	0	207	0	-207	0
Logiciel développé ou acquis	0	0	0	0	0	0	0
Télécommunication, autre informatique	0	0	0	180	0	-180	0
Total des immobilisations corporelles	0	0	0	1'120	0	-1'120	0

Les méthodes d'amortissement et les fourchettes appliquées pour la durée d'utilisation sont expliquées dans les principes comptables et d'évaluation. Conformément au principe de prudence, toutes les immobilisations corporelles ont été intégralement amorties.

Leasing Opérationnel

	Exercice de référence	Exercice précédent
CHF 1'000		
Des engagements de leasing non portés au bilan		
Attendu jusqu'à 12 mois	9	9
Attendu au cours de 12 mois et 5 ans	15	24
Après 5 ans	0	0
Total des engagements de leasing non portés au bilan	24	32

2.4. Répartition des autres actifs et autres passifs

	Autres Actifs		Autres Passifs	
	Exercice de référence	Exercice précédent	Exercice de référence	Exercice précédent
CHF 1'000				
Impôts indirects	254	241	878	955
Divers actifs et passifs	169	70	434	351
Total autres actifs et passifs	423	311	1'312	1'306

2.5. Indications relatives à la situation économique propre des institutions de prévoyance

a) Réserves de contribution de l'employeur (RCE)	Valeur nominale à la fin de l'exercice de référence	Renonciation d'utilisation à la fin de l'exercice de référence	Montant net à la fin de l'exercice de référence	Montant net à la fin de l'exercice précédent	Influence de la RCE sur les charges du personnel	Exercice de référence	Exercice précédent
CHF 1'000							
Institutions de prévoyance	0	-	0	104	-	-	-
Total	0	-	0	104	-	-	-

Les réserves de contribution de l'employeur ne sont pas activées.

b) Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance	Excédent / insuffisant de couverture à la fin de l'exercice de référence	Part économique de la banque	Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage / engagement économique)	Cotisations payées pour l'exercice de référence	Charges de prévoyance dans les charges du personnel	Exercice de référence	Exercice précédent
CHF 1'000							
Plan de prévoyance avec excédent	0	0	0	645	640	640	640
Total	0	0	0	645	640	640	640

Pour le personnel, la banque a adhéré à Helvetia Fondation collective avec assurance complète. Les couvertures insuffisantes et les mesures d'assainissement sont ici exclues. Cette solution garantit la couverture intégrale des risques de décès, d'invalidité et de longévité, mais aussi des risques de placement, à travers un contrat d'assurance avec Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA (Helvetia Vie). Contrairement aux institutions de prévoyance entièrement ou partiellement autonomes, qui assument seules les risques liés aux investissements, une insuffisance de couverture ne peut pas se produire pour les fondations collectives avec assurance complète.

Ce contrat est un plan de prévoyance avec primauté des cotisations. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel. Les réserves de contribution de l'employeur ne sont pas activées.

Au 31.12.2025, la banque n'a aucune obligation envers Helvetia Fondation collective.

2.6. Présentation des corrections de valeur, provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que leur variation durant l'exercice de référence

	Etat à la fin de l'exercice précédent	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'exercice de référence
CHF 1'000								
Autres provisions	35'521	-27		-619		2'775	0	37'649
Total des provisions	35'521	-27		-619		2'775	0	37'649
Réserves pour risques bancaires généraux	19'000					3'000		22'000
Total des réserves pour risques bancaires généraux	19'000					3'000		22'000

Les autres provisions sont divisées en provisions économiquement nécessaires (KCHF 1'496) et provisions forfaitaires à caractère de réserves latentes (KCHF 36'153). Le montant excédant le seuil fiscalement admis est imposé.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont imposées.

2.7. Présentation du capital social

	Exercice de référence			Exercice précédent		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
	CHF 1'000		CHF 1'000	CHF 1'000		CHF 1'000
Actions nominatives - Capital-actions libéré	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000
Total du Capital social	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000

2.8. Indication des créances et engagements envers les parties liées

CHF 1'000	Exercice de référence			Exercice précédent		
	Créances	Engagements	Hors bilan	Créances	Engagements	Hors bilan
Participants qualifiés	12'225	0	528'039	2'551	0	546'280
Sociétés liées	0	346'042	0	0	656'142	0

La banque confirme que les opérations du bilan et hors bilan ont été octroyées à des conditions conformes au marché. La plupart des transactions de la banque dans le domaine du financement des opérations du commerce extérieur par le biais de confirmation de crédit documentaires s'effectuent avec la Banque Nationale d'Algérie, Alger (BNA) (environ 80%).

2.9. Indication des participants significatifs

Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote avec droit de vote	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
	CHF 1'000		CHF 1'000	
Banque Nationale d'Algérie (BNA), Alger *	100'000	50	100'000	50
Fonds National d'Investissement (FNI), Alger *	100'000	50	100'000	50

* Le propriétaire est l'Etat Algérien.

2.10. Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

	A vue	Dénonçable	Echu d'ici 3 mois	Echu entre 3 et 12 mois	Echu entre 12 mois et 5 ans	Echu après 5 ans	Total
CHF 1'000							
Actifs / instruments financiers							
Liquidités	221'070	0	0	0	0	0	221'070
Créances sur les banques	46'558	117'380	218'813	0	0	0	382'751
Immobilisations financières	0	0	12'001	50'095	131'881	0	193'977
Total de l'exercice de référence	267'628	117'380	230'814	50'095	131'881	0	797'798
Total de l'exercice précédent	257'875	175'936	442'176	43'181	153'919	0	1'073'087
Fonds étrangers / instruments financiers							
Engagements envers les banques	1'027	0	27'766	0	0	0	28'793
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	346'042	0	4'237	0	0	0	350'279
Total de l'exercice de référence	347'069	0	32'003	0	0	0	379'072
Total de l'exercice précédent	657'124	0	9'325	0	0	0	666'449

2.11. Présentation des actifs et passifs entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

CHF 1'000	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Actifs				
Liquidités	221'070	0	196'846	0
Créances sur les banques	99'261	283'490	99'821	571'325
Immobilisations financières	130'673	63'304	139'833	65'261
Comptes de régularisation	2'538	0	3'682	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Autres actifs	423	0	311	0
Total des actifs	453'965	346'794	440'493	636'586
Passifs				
Engagements envers les banques	0	28'793	0	10'021
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	0	350'279	0	656'428
Comptes de régularisation	4'984	0	5'560	0
Autres passifs	1'312	0	1'306	0
Provisions	37'649	0	35'521	0
Réserves pour risques bancaires généraux	22'000	0	19'000	0
Capital social	200'000	0	200'000	0
Réserve légale issue du bénéfice	11'930	0	11'540	0
Réserves facultatives issues du bénéfice	137'000	0	129'000	0
Bénéfice reporté	314	0	994	0
Bénéfice de l'exercice	6'498	0	7'709	0
Total des passifs	421'687	379'072	410'630	666'449

2.12. Répartition du total des actifs par pays et par groupes de pays (principe du domicile)

Actifs	Exercice de référence		Exercice précédent	
	CHF 1'000	Part en %	CHF 1'000	Part en %
Suisse	453'965	56.69%	440'492	40.89%
Allemagne	57'973	7.24%	47'564	4.42%
Autriche	5'000	0.62%	5'000	0.46%
Finlande	8'029	1.00%	8'048	0.75%
France	41'665	5.20%	141'599	13.15%
Grande-Bretagne	60'689	7.58%	92'879	8.62%
Irlande	1'005	0.13%	1'009	0.09%
Jersey	0	0.00%	2'001	0.19%
Luxembourg	3'967	0.50%	22'599	2.10%
Pays-Bas	3'986	0.50%	1'936	0.18%
Suède	3'133	0.39%	0	0.00%
Total Europe	639'412	79.85%	763'127	70.85%
Algérie	12'970	1.62%	13'848	1.29%
Total Afrique	12'970	1.62%	13'848	1.29%
Arabie Saoudite	0	0.00%	90'395	8.39%
Corée du Sud	10'000	1.25%	10'000	0.93%
Emirats Arabes Unis	47'598	5.95%	45'198	4.20%
Qatar	31'732	3.96%	90'395	8.39%
Total Asie	89'330	11.16%	235'988	21.91%
Canada	15'085	1.88%	15'135	1.41%
États Unis	28'896	3.61%	37'866	3.51%
Total Amérique du Nord	43'981	5.49%	53'001	4.92%
Total Autres	15'066	1.88%	11'115	1.03%
Total des Actifs	800'759	100.00%	1'077'079	100.00%

2.13. Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

Fitch	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Expositions à l'étranger		Expositions à l'étranger	
	CHF 1'000	Part en %	CHF 1'000	Part en %
AAA - AA-	280'164	80.79%	524'335	82.36%
A+ - A-	41'665	12.01%	90'395	14.20%
BBB+ - BBB-	12'970	3.74%	13'848	2.18%
BB+ - BB	0	0.00%	0	0.00%
BB-	0	0.00%	0	0.00%
B+ - B-	0	0.00%	1'000	0.16%
CCC - D	11'993	3.46%	7'008	1.10%
Total	346'792	100.00%	636'586	100.00%

Le système de notation utilisé est celui de l'agence de notation Fitch.

2.14. Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la Banque

En raison de la politique de balance des devises entre les actifs et les passifs, la moyenne de la position nette en devises étrangères dans les 3 ans précédant l'année en cours est inférieure à 5% de la somme du bilan.

De ce fait, la présentation des actifs et des passifs répartis selon les monnaies les plus importantes n'est pas nécessaire.

3. Informations sur les opérations hors bilan

3.1. Répartition des engagements conditionnels

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Engagements conditionnels		
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	657'720	687'118
Garanties de prestation de garantie et similaires	0	0
Total des engagements conditionnels	657'720	687'118

3.2. Répartition des opérations fiduciaires

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Opérations fiduciaires		
Placements fiduciaires auprès des sociétés tierces	47'598	36'158
Autres opérations fiduciaires	0	0
Total des opérations fiduciaires	47'598	36'158

4. Informations sur le compte de résultat

4.1. Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Répartition selon les secteurs d'activités		
Trésorerie	-15	21
Total des opérations de négoce	-15	21

4.2. Intérêts négatifs significatifs

Inclus dans les produits d'intérêts sont les intérêts négatifs de la BNS de CHF 0.270 Mio. (2024 : CHF 0)

4.3. Répartition des charges du personnel

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Charges du personnel		
Appointements	4'520	4'443
Prestations sociales	1'089	1'013
Autres charges du personnel	135	120
Total des charges du personnel	5'744	5'576

4.4. Répartition des autres charges d'exploitation

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Charges d'exploitation		
Coûts des locaux	1'211	439
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	1'550	1'395
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	59	4
Honoraires de/des société(s) d'audit	373	292
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	313	218
- dont pour les autres prestations de service	60	74
Autres charges d'exploitation	578	622
Total des charges d'exploitation	3'771	2'752

4.5. Explication des produits extraordinaires

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Produits et charges extraordinaires		
Dissolution des corrections de valeur et provisions	1	49
Total résultat extraordinaire	1	49

4.6. Réserves pour risques bancaires généraux

La Position « Variation des provisions pour risques bancaires généraux » a été débité de CHF 3 Mio pour la constitution de provisions pour risques bancaires généraux.

4.7. Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Impôts courants et latents		
Charges pour les impôts courants sur le bénéfice et le capital	3'954	4'681
Total impôts	3'954	4'681
Taux d'imposition pondéré moyen sur le résultat opérationnel	29.4%	21.9%



KPMG AG
Badenerstrasse 172
Case postale
CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA, Zurich

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat et l'état des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints (pages 8 à 28) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure du contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA



Olivier Gauderon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Rayan Thode
Expert-réviseur agréé

Zurich, le 26 mars 2026

Gouvernance d'entreprise (Conformément Circ.-FINMA 2016/01, Annexe 5)

Conseil d'Administration

Président Samir TAMRABET, 1966, Algérien

- Formation :
 - Agrément commissaire aux comptes / Expert-Comptable Finaliste, 2011
 - Post-graduation en Finances/Troisième cycle « spécialité banque », Institut de Financement du développement du Maghreb Arab, Tunis, 1991
 - Licence en Sciences économiques (option : Sciences Financières et comptabilité), Alger, 1989
 - Diverses Formations de Management
- Expériences professionnelles :
 - Directeur Général de la Banque Nationale d'Algérie, Alger depuis 2024 à ce jour
 - Directeur Général de la CNEP-Banque, Alger, 2021 - 2024
 - Divers postes à la Banque Nationale d'Algérie dont Cadre Dirigeant à la Direction Générale (dernière fonction Secrétaire Général), 1992 - 2021
- Mandats **:
 - Administrateur au niveau de l'Institut de Financement du Développement du Maghreb Arabe « IFID », à ce jour
 - Administrateur au niveau de la SPA SGDB, à ce jour
 - Administrateur au niveau de la SATIM « Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique », à ce jour

Vice-Président Jean-Paul FOITY, 1945, Français * (2)

- Formation :
 - Formation en Sciences Politiques, en Sciences économiques, IAE, Université de Grenoble, 1969
 - Diverses Formations de Management
- Expériences professionnelles :
 - Administrateur Hinduja Bank Switzerland, Genève, 2005 - 2018
 - Divers postes à la Direction dans différents domaines auprès du Groupe HSBC, Genève, New York, Paris, Athènes, Singapour, Seoul, 1983 – 2005
 - Divers postes à la Direction de Renault Vehicules Industriels, Lyon, Alger, Singapour et Paris, 1971 – 1983
- Mandats **:
 - Néant

Membre Salah LABANI, 1968, Algérien

- Formation :
 - Baccalauréat sciences, 1987
 - Diplôme d'études supérieures en sciences financières de L'Institut National des Finances, 1987-1991
 - Post graduation Audit et comptabilité de l'institut National du commerce, 2005
- Expériences professionnelles :
 - Directeur Général du Fonds National d'Investissement (FNI), Alger depuis Mars 2025 à ce jour
 - Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité par intérim, Ministère des Finances, Algérie, 2022 - 2024
 - Divers postes stratégiques au Ministère des finances Algérie, –2015 - 2022
- Mandats **:
 - Administrateur au niveau de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance, à ce jour
 - Administrateur au niveau de la Banque Maghrébine d'Investissement et du Commerce Extérieur, à ce jour
 - Administrateur au niveau de la Société Nationale d'Assurance, à ce jour

Membre Alexander C. HENZI, 1953, Suisse *

- Formation :
 - Expert-Comptable, Swiss Certified Auditor, 1982
- Expériences professionnelles :
 - Indépendant consultant pour PricewaterhouseCoopers AG, 1983 - 2015
 - Senior Manager, Engagement Leader, PricewaterhouseCoopers AG, 1977 - 1988
- Mandats **:
 - Aquila AG, Conseil dans des Sociétés du groupe, depuis 2018 à ce jour

Membre Thomas A. FRICK, 1961, Suisse * ⁽¹⁾

- Formation :
 - Master en droit européen, London School of Economics, 1994
 - Doctorat en droit, Université de Zurich, 1992
 - Brevet d'avocat, 1992
 - Licence de droit, Université de Zurich, 1986
 - Diverses Formations Professionnelles
- Expériences professionnelles :
 - Avocat associé, Cabinet Niederer Kraft Frey depuis 2001 à ce jour
 - Divers postes juridiques à Oppenheimer Wolff & Donnelly Bruxelles, European Bank for Reconstruction and Development, Findlay & Tait, Afrique du sud, 1992 – 1997
- Mandats **:
 - Investec Bank (Switzerland) AG : Membre du Conseil d'Administration depuis 2010 à ce jour
 - SVAG Schweizer Vermögensberatung AG : Membre du Conseil d'Administration depuis 2005 à ce jour

* Administrateurs indépendants selon la Circulaire FINMA 2017/01 Cm 17 ss

** dans le secteur financier

(1) Président du Comité d'Audit

(2) Membre du Comité d'Audit

Direction générale

Directeur Général, CEO Karim-Eddine KHELLILI, 1960, Algérien

- Formation :
 - Post-graduation en Finances/Troisième cycle « spécialité banque », Institut de Financement du développement du Maghreb Arab, Tunis, 1986
 - Licence en Sciences économiques (option : Sciences financières), Faculté d'Alger, 1983
 - Diverses Formations de Management
- Expériences professionnelles :
 - CEO de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur depuis 2014 à ce jour
 - Banque Nationale d'Algérie, différentes positions, (dernière fonction PDG, 2001 – 2014)
 - Divers postes à la Banque d'Algérie, (Banque Centrale / Direction des mouvements de capitaux, Direction de la gestion des réserves de change (dernière fonction Directeur Central, 1990 -2001)
 - Divers postes à la Banque Nationale d'Algérie et à la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (dernière fonction Chef d'études, 1986 – 1990)

Directeur Principal, COO Christoph LUETHY, 1958, Suisse

- Formation :
 - Brevet d'avocat, 1989
 - Licence en droit (juriste), Université de Bâle, 1986
 - Diverses Formations de Management
- Expériences professionnelles :
 - COO de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur, depuis 2013 à ce jour
 - CFO/Managing Director de la QNB Banque Privée Suisse SA & Ansbacher Group Switzerland, Zurich/Genève, 2003 – 2010
 - Divers postes dans la Direction de Julius Baer, Genève / Crédit Suisse, Zurich et Société Banque Suisse, Bâle, 1989 – 2003

Directeur Principal Abdallah SELLAM, 1975, Suisse / Algérien

- Formation :
 - Certificate of Advanced Studies (CAS) in Financial Regulatory, Université de Berne & Genève, 2017
 - Master of Business Administration (MBA), Swiss Business School, 2014
 - Diplôme d'études supérieures en finances (D.E.S.F.), Institut National des Finances, Alger, 1996
 - Diverses Formations de Management
- Expériences professionnelles :
 - Divers postes dans le Comité de Direction Élargi de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur 2008 – 2020 et depuis 2021 Membre de la Direction
 - Divers postes à la Banque d'Algérie, (DGRFE) dernier poste sous directeur, 2003 – 2008
 - Divers postes au Ministère des Finances d'Algérie, 1998 - 2003

Autres Informations

Conseil d'Administration

Conformément à l'article 15 des statuts de la Banque, le Conseil d'administration doit se réunir au moins quatre fois par an. En 2025, le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois

Surveillance prudentielle

Le conseil d'administration reçoit une copie de tous les rapports et avis de l'organe de révision externe. Il examine chaque année les rapports financiers et de surveillance afin de garantir le respect et le contrôle des dispositions réglementaires.

À cette fin, le conseil d'administration a délégué certaines tâches à son « comité d'audit », qui l'assiste dans l'exercice de ses fonctions de surveillance en matière d'audit, de rapports financiers et de rapports de surveillance.

Comité d'Audit

Le comité d'audit se compose d'au moins deux membres élus par le conseil d'administration parmi ses membres pour la durée de son mandat en cours. Tous les membres du comité d'audit satisfont aux exigences énoncées au point 33 de la circulaire 2017/1 de la FINMA. Le conseil d'administration nomme l'un des membres du comité d'audit à la présidence. Le comité d'audit se réunit au moins trois fois par an.

Tâches du Comité d'Audit

- a) Élaboration de directives générales pour l'audit interne et le reporting financier à l'attention du conseil d'administration de la BACE
- b) Surveillance et évaluation du reporting financier et de tous les états financiers de la BACE
- c) Surveillance et évaluation de l'efficacité du contrôle interne, en particulier du contrôle des risques et de la fonction de conformité
- d) Surveillance et évaluation de l'efficacité et de l'indépendance de la société d'audit et de sa collaboration avec l'audit interne
- e) Examen du contrôle interne et de l'audit qui dépasse le cadre du reporting financier.

Exigences de publication (Selon OPub-FINMA)

Chiffres clés essentiels réglementaires (KM1)

	a	b	c	d	e
	31.12.25	30.09.25	30.06.25	31.03.25	31.12.24
Fonds propres pris en compte (CHF 1'000)					
1 Fonds propres de base durs (CET 1)	371'244	-	-	-	360'534
2 Fonds propres de base (T1)	371'244	-	-	-	360'534
3 Fonds propres totaux	371'244	-	-	-	360'534
Ratio de levier simplifié (en %)					
13a Actifs, moins goodwill et participations, plus opérations hors bilan	1'458'510	-	-	-	1'764'229
14f Ratio de levier simplifié exprimé en tant que Tier 1 en % des actifs, moins goodwill et participations plus opérations hors bilan	25.5%	-	-	-	20.4%
14g Fonds propres nécessaire (selon l'art. 47b, al. 1, let. A, OFR)	116'681				141'138
Ratio de liquidités (LCR)					
15 Numérateur du LCR: Somme des actifs liquides de haute qualité (CHF 1'000)	340'350	333'087	330'532	329'155	326'759
16 Dénominateur du LCR: Somme nette des sorties de trésorerie (CHF 1'000)	41'555	59'526	59'971	62'646	64'695
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	819.04%	559.57%	551.15%	525.42%	505.08%

Liquidités : Gestion du risque de liquidité (LIQA)

Informations qualitatives relatives à la gestion du risque de liquidité

- La BACE opère quasi exclusivement dans le secteur du financement du commerce extérieur et la gestion du risque de liquidité est intégrée efficacement aux processus de gestion des risques globaux de la Banque. Cette dernière veille à détenir une réserve de liquidité suffisamment dimensionnée et durable contre toute éventuelle détérioration de la liquidité.
- Au moins une fois par an, le Conseil d'Administration définit la tolérance au risque et/ou la marge de sécurité par rapport aux exigences réglementaires dans le concept cadre pour la gestion des risques de la Banque.
- Le Comité de Direction revoit régulièrement la pertinence et discute lors de la réunion du Comité ALCO (Asset, Liability & Risk Comité) des mesures / changements possibles à prendre.
- La distribution des responsabilités de traitement et de surveillance est réglementée en détail dans la directive interne relative à la gestion du risque de liquidité. Les rapports périodiques de la Banque (rapport ALCO, rapport gestion des risques) résument les contrôles effectués, les résultats obtenus ainsi que les éventuelles irrégularités et informent l'organe de gouvernance de la Banque.
- Vu que le modèle d'affaires de la Banque est très spécifique et compte tenu de sa catégorie, la BACE renonce à l'attribution du risque de liquidité par type d'activité, à la gestion de liquidité intra-journalière allant au-delà des dispositions normales ainsi qu'aux exigences d'une structure du financement correctement diversifiée.
- Les tests de stress doivent être effectués régulièrement et les résultats sont à rapporter au moins une fois par an au Conseil d'Administration. Le plan d'urgence en cas de crise de liquidité est basé sur un système d'alerte précoce permettant l'identification rapide des menaces qui pèsent sur la situation de liquidité et les sources de financement de la Banque. La directive interne relative à la gestion de risque de liquidité décrit en détail les indicateurs d'alerte précoce ainsi que le plan d'action.

Risques de taux : Objectifs et règles de gestion du risque de taux du portefeuille de la Banque (IRRBB)

Préambule :

La circulaire FINMA 19/02 «Risque de taux d'intérêt des banques» constitue la base légale. Elle s'appuie sur la norme de Bâle relative au risque de taux d'intérêt «Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire» (Interest rate risk in the banking book/IRRBB).

Pour la BACE, l'IRRBB correspond au risque auquel sont exposés les fonds propres et les bénéfices de la banque en raison des fluctuations des taux d'intérêt (circulaire FINMA, ch. 08). Ce risque de taux d'intérêt est la perte potentielle de la marge d'intérêt nette ou une diminution de la valeur économique des actifs, des passifs et des positions hors bilan de la banque en cas de fluctuations des taux d'intérêt.

Le domaine d'activité de la banque comprend principalement des opérations commerciales liées au commerce international des entreprises et des banques avec l'Algérie. La banque ne tient pas de comptes bancaires pour des clients privés ou commerciaux dans ses livres.

En effet, depuis plus de quarante ans, la BACE est spécialisée dans le domaine du commerce extérieur, en particulier dans les crédits documentaires. Ceux-ci constituent la pierre angulaire de ses activités bancaires. Les autres activités bancaires de la BACE sont décrites en détail au point a).

Il est également important de mentionner que le risque lié aux opérations de crédit documentaire des banques algériennes est limité par le fait que la banque émettrice exige de l'importateur algérien une marge d'au moins 110 % de la valeur des marchandises importées (garantie). Cette activité n'est pas significativement affectée par le risque de taux d'intérêt, car les opérations sous-jacentes sont influencées par des facteurs autres que le risque de taux d'intérêt (IRRBB).

Compte tenu de ce qui précède, le profil de risque de taux d'intérêt (IRRBB) des activités de la BACE est faible.

a) Description de la façon dont la Banque définit l'IRRBB afin de mesurer et gérer le risque.

La Banque définit le risque de taux d'intérêt « IRRBB » comme la perte potentielle de marge d'intérêt nette ou la détérioration de la valeur économique des actifs, passifs et positions hors bilan de la Banque en cas de fluctuations des taux d'intérêt.

Conformément aux exigences réglementaires en matière de publication du risque de taux d'intérêt, le portefeuille de la BACE comprend les catégories suivantes :

Catégorie I (positions avec date d'ajustement des taux d'intérêt fixe) :

- Portefeuille d'actifs financiers : ce portefeuille comprend des obligations classiques détenues jusqu'à leur échéance, sans options ni instruments de couverture. Les obligations sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- Créances et dettes envers les banques à échéance fixe.

Catégorie II (positions avec date de révision du taux d'intérêt indéterminée) :

- Créances et dettes envers les banques à vue et avec un préavis de 48 heures,
- Créances et dettes envers les clients à vue.

Catégorie III (positions sans date de révision des taux d'intérêt) :

- Immobilisations corporelles, valeurs immatérielles,
- Autres actifs, comptes de régularisation (actifs), dont : avoirs sur comptes courants auprès de la Banque nationale suisse,
- Autres dettes, comptes de régularisation (passifs) et provisions non prises en compte dans les fonds propres.

Catégorie IV (fonds propres éligibles) :

- Fonds propres éligibles. Les fonds propres ne sont pas pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt « IRRBB », c'est-à-dire qu'ils ne sont pas modélisés.

Catégorie V (dérivés non linéaires) :

- Cette catégorie n'est pas applicable.

En conclusion, le profil de risque de taux d'intérêt « IRRBB » de la banque est considéré comme faible et est principalement lié à la durée du portefeuille obligataire.

Les mesures mises en œuvre sont régulièrement évaluées par les experts des commissaires aux comptes de la banque et présentées au conseil d'administration dans le respect des exigences réglementaires applicables.

b) Description des stratégies supérieures de la Banque afin de gérer et atténuer l'IRRB. (Exemples : surveillance de l'EVE et du NII en relation avec les limites fixées, pratiques de couverture, conduite des tests de stress, évaluation des résultats, rôle de la révision indépendante (dans la mesure où cela ne ressort pas d'une autre description centrale des risques), rôle et pratique de l'ALCO, pratiques de la Banque afin d'assurer une validation adéquate du modèle ainsi que des adaptations en temps opportun en cas de conditions de marché changeantes.)

Afin de garantir une prise de risque prudente et modérée, la politique de risque et les principes de gestion des risques de la banque sont approuvés par le conseil d'administration. Ceux-ci comprennent la stratégie et la politique en matière de risque, la tolérance au risque ainsi que les limites de risque correspondantes dans toutes les catégories de risque importantes de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA (BACE). Le profil de risque de taux d'intérêt « IRRBB » est inclus dans cette stratégie financière et est revu au moins une fois par an dans le cadre de la révision de la politique de risque de la Banque.

En raison de son modèle d'affaires spécifique, la BACE n'utilise pas d'instruments de couverture. En outre, la Banque effectue des tests de résistance conformément aux prescriptions de la FINMA et aux bonnes pratiques bancaires.

c) Périodicité du calcul des valeurs estimatives de l'IRRBB de la Banque et description des agrégats spécifiques utilisés par la Banque afin d'évaluer sa sensibilité à l'IRRBB.

Le comité de direction est responsable de l'organisation et de la mise en œuvre de la gestion du risque de taux d'intérêt « IRRBB ». La gestion et la surveillance de ce risque incombent au département Finances et Comptabilité. Le rapport et les résultats sont générés automatiquement chaque mois par le logiciel de la banque. Il est approuvé et discuté lors de chaque réunion du comité ALCO. Le contrôle de ce risque relève de la responsabilité du même comité ALCO. En complément des travaux de l'ALCO, le rapport trimestriel établi par le responsable de la gestion des risques et de la conformité à l'intention de la direction et du conseil d'administration couvre tous les points susmentionnés.

d) Description des scénarios de chocs de taux et de stress utilisés par la Banque afin d'évaluer les modifications des valeurs économiques et des revenus.

Description des scénarios de choc de taux d'intérêt et de stress utilisés pour évaluer les variations des valeurs économiques et des revenus : Conformément aux scénarios réglementaires définis dans la « Circulaire FINMA 2019/2 Risques de taux - banques », la BACE modélise les scénarios suivants :

- Scénarios de chocs de taux d'intérêt (calculs Δ EVE) : mouvement parallèle à la hausse/à la baisse, steepener/flattener et taux d'intérêt à court terme en hausse ou en baisse.
- Scénarios de chocs (calculs NII) : scénario de base, baisse/hausse des taux d'intérêt.

Les risques de taux liés aux opérations au bilan et hors bilan sont surveillés par le comité ALCO (Asset, Liability & Risk Comité) de la banque. Les calculs nécessaires sont effectués automatiquement à l'aide de l'outil informatique « Focus ALM ».

En raison de la nature de ses activités et de la composition de son bilan, la banque n'est que peu exposée aux risques de taux d'intérêt, ce qui se reflète également dans le contenu du document « Stratégie triennale de la BACE », qui est régulièrement revu et adapté.

Pour mesurer le risque de taux d'intérêt, la banque prend en compte toutes les opérations inscrites au bilan. Les opérations hors bilan ne sont pas concernées par le risque de taux d'intérêt « IRRBB ».

e) Lorsque les hypothèses de modélisation de la Banque utilisées dans le système de mesure interne du risque de taux (soit la mesure EVE, générée par la Banque pour un but autre que la publication, par exemple afin d'évaluer la résistance au risque) diffèrent sensiblement des hypothèses de modélisation prévues pour la publication dans le tableau IRRBB1 (cf. description sur le tableau IRRBB1), la Banque doit décrire ces hypothèses et indiquer quel est leur résultat ainsi que le bien-fondé de telles hypothèses (par exemple données historiques, analyses publiées, évaluations du management et analyses).

Conformément aux scénarios réglementaires définis dans la "Circ.-FINMA 2019/2 Risques de taux - banques", la BACE modélise les scénarios suivants :

- Scénarios de choc de taux (calculs Δ EVE) : mouvement parallèle à la hausse/à la baisse, , steepener / flattener et taux d'intérêt à court terme en hausse ou en baisse.
- Scénarios de choc (calculs NII) : scénario de base, baisse / hausse des taux d'intérêt.

f) Description générale de la façon dont la Banque couvre l'IRRBB ainsi que du traitement comptable y relatif.

Compte tenu de son modèle d'affaires, la BACE n'utilise pas des instruments de couverture tels que les Forwards, Swaps, Futures, etc. (voir point b).

g) Description générale des hypothèses-clés et des paramètres-clés de la modélisation utilisés pour calculer ΔEVE et ΔNII dans le tableau IRRBB1 et en prenant en compte les positions et devises selon le tableau IRRBBA1, selon la répartition suivante:

1	Modification de la valeur actuelle des fonds propres (ΔEVE)	Détermination des flux de paiement : prise en compte des marges de taux et des autres composantes	Les marges sont incluses dans le flux de trésorerie. Elles sont actualisées avec une courbe de taux d'intérêt sans risque (courbe LIBOR / SWAP)
2		Procédure de mapping : description des procédures de mapping des paiements mises en œuvre	Pour le calcul de ΔEVE , la Banque utilise l'outil FiRE et s'applique au niveau des positions individuelles.
3		Taux d'escompte: description des taux d'escompte (spécifiques aux produits) ou hypothèses d'interpolation	La Banque prépare une courbe d'intérêt pour chaque monnaie. Dans ce contexte, la Banque effectue une hypothèse d'interpolation comme suit : linéaire entre les facteurs d'actualisation
4	Modification des revenus attendus (ΔNII)	Description de l'approche et des hypothèses centrales du modèle de détermination des modifications des revenus futurs	Dans le cadre du calcul de la marge nette d'intérêts (ΔNII), les règles suivantes s'appliquent: Taux d'intérêt du marché: La ou les courbes de taux d'intérêt du marché sont maintenues constantes pendant tout l'horizon de simulation. Ecart de crédit (Credit spreads): aux fins de simulation, les écarts de crédit implicites actuels sont appliqués. Hypothèses de prolongation: les positions sont reconduites en fonction de leur échéance initiale pour la révision du prix. Taux relatifs aux clients: La variation des taux relatifs aux clients repose sur des hypothèses internes.
5	Positions variables	Description de l'approche, y c. les hypothèses et paramètres centraux servant à déterminer la date de redéfinition des taux et les flux de fonds des positions variables	Pas applicable (voir section a) La Banque n'offre pas ce type de produit
6	Positions comportant des options de remboursement	Description des hypothèses et procédures de prise en compte des options de remboursement anticipées liées à des comportements	Pas applicable (voir section a) La Banque n'offre pas ce type de produit
7	Placements à terme	Description des hypothèses et procédures de prise en compte des retraits anticipés liés à des comportements	Pas applicable (voir section a) La Banque n'offre pas ce type de produit y compris ses options
8	Options de taux automatiques	Description des hypothèses et procédures de prise en compte des options de taux automatiques, non liées à des comportements	Pas applicable (voir section a) La Banque n'offre pas ce type de produit
9	Positions en dérivés	Description du but, des hypothèses et procédures des dérivés de taux linéaires et non-linéaires	Pas applicable (voir section a) La Banque n'offre pas ce type de produit
10	Autres hypothèses	Description des autres hypothèses et procédures ayant un impact sur le calcul des valeurs des tableaux IRRBBA1 et IRRBB1, à l'instar de l'agrégation en matière de devises et des hypothèses de corrélation au niveau des taux	Pas applicable (voir section a) D'autres hypothèses ne sont pas appliquées

Risque de taux : Informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux (IRRBB A1)

		Volumes en millions de CHF			Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non pré-déterminées) de la date de redéfinition des taux	
		Total	dont CHF	dont autres devises significatives représentant plus de 10 % des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme de bilan	Total	dont CHF	Total	dont CHF
Date de redéfinition du taux définie	Créances sur les banques	218.813		214.191	0.064			
	Créances sur la clientèle							
	Hypothèques du marché monétaire							
	Hypothèques à taux fixes							
	Immobilisations financières	190.000	190.000		1.784	1.784		
	Autres créances							
	Créances découlant de dérivés de taux							
	Engagements envers les banques	27.766		27.766	0.064			
	Engagements résultant des dépôts de la clientèle	4.237			0.022			
	Obligations de caisse							
	Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage							
	Autres engagements							
	Engagements résultant de dérivés de taux							
Date de redéfinition du taux non définie	Créances sur les banques	155.121	0.092	135.600	0.003	0.003		
	Créances sur la clientèle							
	Créances hypothécaires à taux variables							
	Autres créances à vue							
	Engagements à vue sous forme de compte privés et de comptes courants	346.042		317.535	0.003			
	Autres engagements à vue	1.028	0.965	0.035	0.003	0.003		
	Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne)							
	Total	943.007	191.057	695.127	0.378	1.774	0.003	0.003

Risque de taux : Informations quantitatives sur la valeur économique des fonds propres et des revenus d'intérêt (IRRBB1)

En CHF	ΔEVE (fluctuation de la valeur économique)		ΔNII (fluctuation de la valeur de rendement)	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Période				
Hausse parallèle	-5'334	-6'482	27	-240
Baisse parallèle	5'537	6'722	-38	219
Choc dit steepener ¹⁾	623	838		
Choc dit flattener ²⁾	-1'564	-2'001		
Hausse des taux à court terme	-3'142	-3'932		
Baisse des taux à court terme	3'190	3'992		
Maximum	5'334	6'482	38	240
Période	31.12.2025		31.12.2024	
Fonds propres de base (Tier 1)	371'244		360'534	

1) Baisse des taux à court terme conjuguée avec une hausse des taux à long terme.

2) Hausse des taux à court terme conjuguée avec une baisse des taux à long terme.

Risques opérationnels : Indications générales (ORA)

Stratégie de la BACE

La stratégie de la BACE repose sur les cinq principes sous-jacents ci-après :

- Respecter strictement les lois et les règlements suisses ;
- Maintenir le même profil de risque (très faible) dans la sphère transactionnelle de la BACE (depuis sa création en 1981) ;
- Maintenir, et consolider une croissance, dans le métier principal de la banque, à savoir : les crédits documentaires confirmés et non-confirmés, ainsi que les remises documentaires ;
- Diversifier les partenaires bancaires, en demeurant sur le marché algérien, qui est le coeur de compétence et marché cible de la banque, directement ou indirectement ;
- Réduire autant que faire se peut la concentration transactionnelle relative de la BNA, par une croissance des volumes traités avec les autres banques algériennes.

Force est de constater que ces axes stratégiques permettent une croissance régulière sous-tendue par une prise de risque très faible.

En effet, l'existence même de la BACE est fondée sur la canalisation des opérations de commerce extérieur entre l'Algérie et ses partenaires internationaux. Elle est considérée, depuis près de quatre décennies, comme un partenaire professionnel doté d'une expertise technique complète et approfondie dans les domaines du commerce transfrontalier avec l'Algérie. Par ailleurs, la situation que vit la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord), rend l'éventuelle diversification hors d'Algérie irréalisable.

Ainsi, dans ce contexte, la BACE ne peut nullement envisager de sortir de son marché historique ni de son métier. Toute tentative de diversification hors d'Algérie et hors de la ligne métier conduirait inéluctablement à une augmentation des risques, accompagnée d'investissement sous-jacents importants.

La stratégie retenue permettra à la banque de se concentrer sur son métier traditionnel conjugué à une diversification volontaire et ordonnée des partenaires du marché algérien.

Organisation relative à la gestion des risques opérationnels

Conformément à la réglementation bancaire et prudentielle en vigueur, la Banque s'est organisée de manière adéquate en mettant en place un système de contrôle interne (IKS) décrit dans le document «Concept cadre pour la gestion des risques de la Banque» qui est validé par le Conseil d'Administration.

Ce dernier englobe les risques opérationnels, ainsi que les processus de l'organisation, les mesures, le contrôle et le suivi de ces risques conformément aux normes internationales et à la réglementation suisse applicables.

Les unités opérationnelles assument leur fonction de contrôle dans le cadre des affaires courantes en gérant les risques et plus particulièrement en assurant la surveillance directe (1er ligne de défense). L'unité Risk Management et Compliance surveille les risques globaux de la Banque ainsi que le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes (2ème ligne de défense). En outre, des audits réguliers sont effectués par les auditeurs externes et internes de la banque (3ème ligne de défense).

Approche adoptée pour le calcul des fonds propres nécessaires

Les besoins en fonds propres sont calculés pour couvrir le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Pour le risque opérationnel, la BACE applique l'approche de l'indicateur de base (BIA).

Banque Algérienne du Commerce Extérieur S.A.
Talacker 35
8001 Zurich

16 avril 2026



BACE

Your Bank of Choice